

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	22
Présents	17
Votants	18
Pouvoirs	1

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **GAIGNEUX** Patricia, **BESSON** François, **BELLOT** Laurence, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **MILOT** Christine, **FONTAINE** Vincent, et **GERVAIS** Julien

Pouvoir : Thierry **GUINARD** donne pouvoir à René **BLANCHET**

Secrétaire : Dominique **SCHMITT**

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 26 février 2024 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été transmise en Mairie depuis le dernier Conseil municipal.

III – AFFAIRES FINANCIERES

➤ Approbation du Compte administratif 2023

Monsieur Dominique Schmitt, Adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte administratif 2023 pour chaque section par poste de dépenses et de recettes.

Section	Recettes (titres émis)	Dépenses (mandats émis incluant les annulations)	Résultat de l'exercice 2023
Fonctionnement	2 300 130.10 €	1 611 654.97 €	688 475.13 €
Investissement	659 685.03 €	1 480 859.61 €	-821 174.58 €

Résultat de l'exercice 2023	-132 699.45 €
------------------------------------	----------------------

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Claude Demay, doyen d'âge, propose au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif de l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

➤ **Approbation du Compte de gestion 2023**

Monsieur Dominique Schmitt présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte de gestion établi par le Trésorier public qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 et dont les éléments doivent être identiques à ceux figurant dans le compte administratif du même exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier public sans réserve ni observation.

➤ **Affectation du résultat 2023**

Monsieur Dominique Schmitt précise qu'il convient, une fois les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2023 votés, d'en affecter les résultats au Budget primitif 2024. Il présente la proposition d'affectation suivante :

Section	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2023 cumulé	Part à affecter au BP 2024	Imputation
Fonctionnement	753 833.54 €	688 475.13 €	2 187 094.39 €		
Investissement	26 026.41 €	-821 174.58 €	-979 856.77 €**	-979 856.77 €	dépense inv. 001
Solde restes à réaliser (RAR)	178 753.15 €	0 €			Reports
Besoin de financement	337 435.34 €	979 856.77 €		-979 856.77 €	recette inv. 1068
Solde disponible : excédent de fonctionnement	1 498 619.26 €			1 207 237.62 €	recette fonct. 002

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2023 présentée.

➤ **Vote des taux d'imposition 2024**

Monsieur Dominique Schmitt rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Pour rappel, l'année dernière, les différents produits d'imposition étaient répartis de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35%

Dans la mesure où les charges de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes de fonctionnement et ce depuis 2014, un rééquilibrage des recettes de fonctionnement s'avère nécessaire pour maintenir un service rendu équivalent par la collectivité. Il est proposé au Conseil de faire évoluer les taux de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 27.36 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35%

Et par là même de répartir le produit fiscal total de la façon suivante :

- Contributions directes : 1 400 000 €
- Compensation des exonérations de taxe foncière : 10 000 €

Monsieur Jean-Claude Demay trouve logique de se poser la question de l'augmentation des impôts avant la fin du mandat et approuve cette initiative, pour ne pas laisser cette charge au mandat prochain.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme suit pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 27.36 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35%

➤ **Vote du Budget primitif 2024**

Monsieur Dominique Schmitt présente le projet de Budget primitif 2024 élaboré par la Commission Finances.

Les principales données de ce projet sont les suivantes :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 286 237.62 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 400 448.99 €.

Soit un budget total de 6 686 686.61 € au titre de l'exercice 2024.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, l'évolution du chapitre 012 (dépenses de personnel) s'explique par plusieurs facteurs comprenant l'intégration prévisionnelle d'une revalorisation du système de prime des agents (RIFSEEP).

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 207 237.62 € contre 1 498 619.26 € l'an passé. Les recettes tirées de la fiscalité directe locale ont été prévues conformément aux principes précédemment détaillés.

Les dépenses étant inférieures aux recettes, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 562 686.62 € contre 1 733 994.12 € l'an passé. Ce virement constitue simultanément une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : il s'agit de la capacité dont dispose la Commune pour financer, sur fonds propres, les investissements prévus.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été évaluées par la Commission finances en collaboration avec les présidents de chaque commission. Une fois le remboursement du capital de la dette (97 100 €) et le solde d'exécution négatif reporté (979 856.77 € contre 158 682.19 € l'an passé.) inscrits, les crédits sont principalement consacrés à la réalisation des opérations suivantes : Pôle Agora, aménagements sportifs, aménagements paysagers et modes doux (Chemin du Neyra et mur du Chemin des Anges), réaménagement des bâtiments communaux (local communal de la Rue de l'Eglise, Fenêtres du Petit Bourg, Sanitaires du Local bouliste).

Les recettes sont notamment constituées du virement provenant de la section de fonctionnement et du montant de compensation inscrit au compte 1068 suite au vote de l'affectation des résultats. Elles sont complétées par le produit attendu de plusieurs subventions sollicitées, notamment dans le cadre des aménagements sportifs, et d'un emprunt de 500 000 € au titre du projet Agora.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 tel que présenté et joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du budget.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- **Engagement de création d'un poste de bibliothécaire**

Monsieur le Maire indique que, compte-tenu de l'évolution prochaine de la Bibliothèque de Pommiers en médiathèque, et dans la continuité des éléments exposés par Madame Béatrice Pierquin lors du conseil municipal du lundi 26 février présentant l'intérêt et l'opportunité d'ouvrir un poste de

bibliothécaire, il propose au Conseil de s'engager à créer ce poste au 1^{er} janvier 2026 avec une prise de fonction envisagée à la date de fin des travaux et d'ouverture de la nouvelle médiathèque.

L'ouverture de ce poste est par ailleurs l'une des conditions *sine qua non* du dépôt de la demande de subvention auprès de la DRAC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à créer un poste de Bibliothécaire au 1^{er} janvier 2026 dans les conditions susmentionnées

V - TRAVAUX

- **Point sur les travaux en cours**

VI - URBANISME

- **Point sur les dossiers en cours**

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	1	8	2	1	6	1	0	1	1	0

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

- **Activité des commissions**

- Commission urbanisme

Madame Béatrice Pierquin indique qu'une rencontre a eu lieu avec Rhône Saône habitat concernant le projet de maison de santé pluriprofessionnelle. Cette rencontre confirme que ce projet ne pourra fonctionner que s'il est alimenté par les professionnels de santé, le rôle de la Commune étant de faciliter sa mise en œuvre.

- CCAS

Madame Christine Milot indique que le partenariat entre le territoire de la CCBPC et la CAF sera renouvelé.

- Commission économie

Madame Marie-Hélène Napoly indique que la commission économie a fini le recensement de tous les professionnels de la commune en vue de la mise à jour du site internet.

- Commission environnement et développement durable

Monsieur le Maire rappelle que 400 composteurs individuels seront distribués sur la Commune le 6 avril prochain. Les personnes inscrites seront prochainement contactées pour que les modalités d'organisation leur soient communiquées. La distribution aura lieu au local voirie de la Commune.

- Groupa Agora

Madame Béatrice Pierquin indique que l'étude de géothermie réalisée par l'entreprise Geother pour déterminer le mode de chauffage le plus adéquat est financée à 70% par le SYDER.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : Lundi 22 avril à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 23h30